

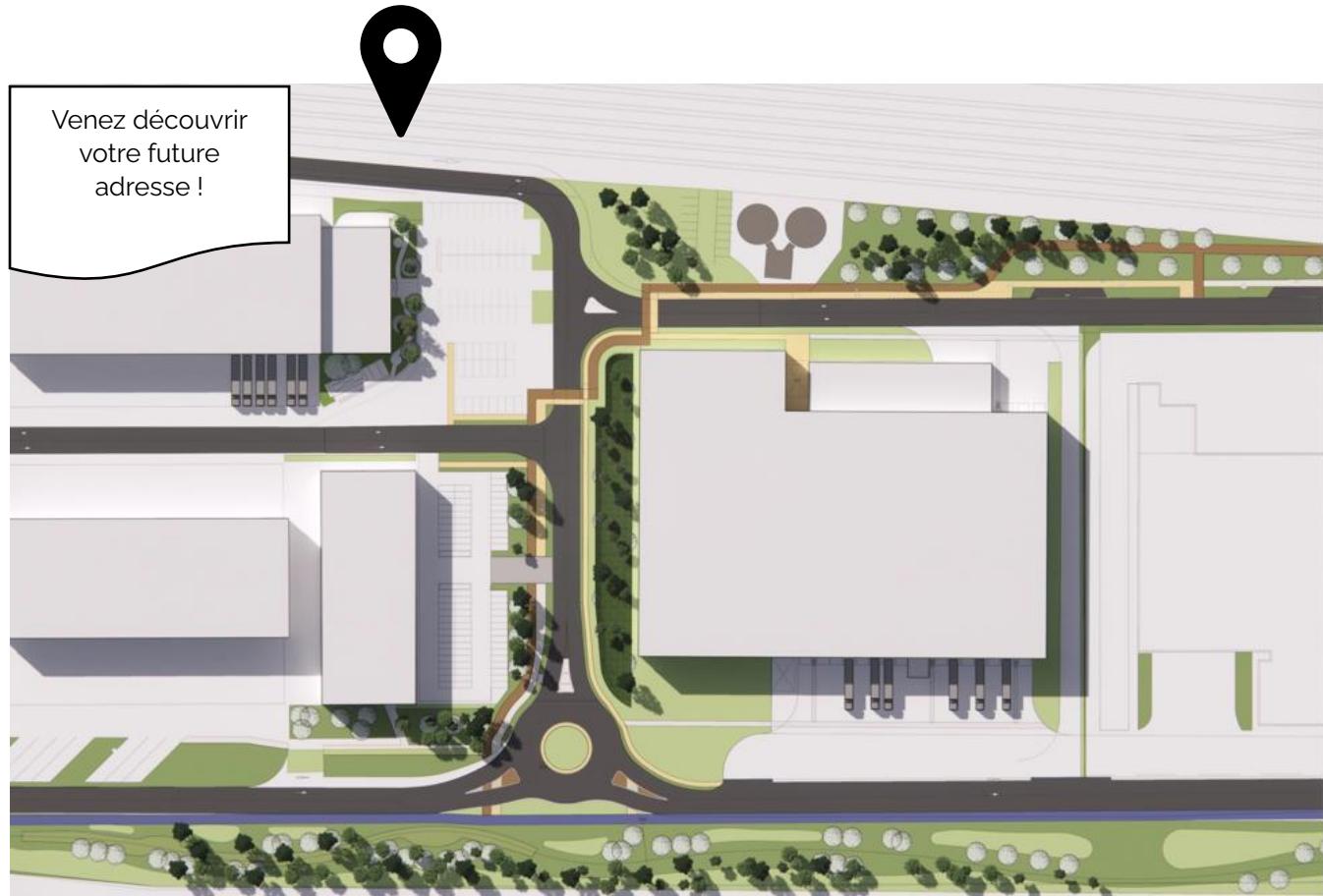
# ENTREPÔT NEUF non divisible **I10A – 11 100 M<sup>2</sup> - À LOUER** ZONE DES ENTREPÔTS

## LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Le bâtiment I10A est un bâtiment neuf à construire d'une surface totale de 11 100 m<sup>2</sup>, destiné à une activité principale d'entrepôt, est défini comme suit :

- 1 entrepôt de 10 700 m<sup>2</sup> (dont 500 m<sup>2</sup> de locaux techniques) accompagné de 400 m<sup>2</sup> de bureaux et d'une zone extérieure de 100 m<sup>2</sup> destinée à la gestion des déchets. Ces surfaces sont susceptibles de légèrement évoluer.
- Destiné aux activités de stockage, préparation de commandes et distribution de produits alimentaires frais.

Localisation : Zone des entrepôts, Avenue de l'Europe. Péage Porte de Rungis (EE1)



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : 110A
- **Surfaces** : Bâtiment d'une surface totale de 11 100 m<sup>2</sup> :
- **Disponibilité du bien** : Septembre 2028 (+/- 2 mois)

- **Descriptif technique** :

- Activité de stockage, préparation de commandes et distribution de produits alimentaires frais.
- Entrepôt mono-face équipé de 10 quai PL avec Autodocks
- Hauteur libre sous poutre 9,50 m
- Charge au sol 4T/m<sup>2</sup>
- Bâtiment isolé permettant une activité avec une température de 8/10°.
- Le bâtiment est livré en l'état et les installations frigorifiques sont à la charge du CONCESSIONNAIRE
- Tous les travaux d'aménagement et d'entretien sont à la charge du CONCESSIONNAIRE.
- Non divisible

## LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

**Type de contrat** : Traité de concession allant jusqu'au 31 décembre 2049.

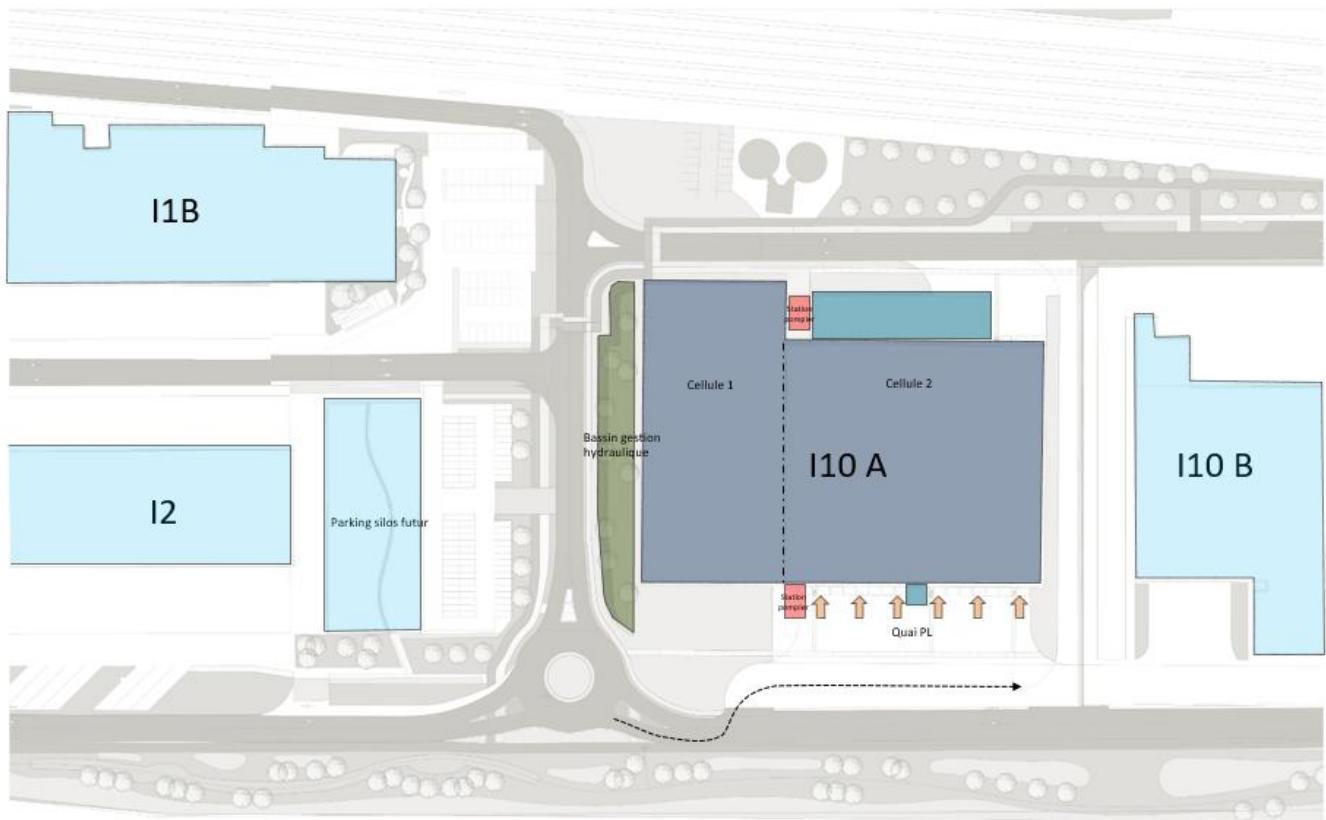
	REDEVANCES (TARIFS €HT/M <sup>2</sup> /AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M <sup>2</sup> /AN)	DPA (TARIFS €HT/M <sup>2</sup> )	DEPOT DE GARANTIE
Entrepôt et LT	<b>128,82€</b>	<b>47,40€</b>	<b>200,00€</b>	<b>3 MOIS DE REDEVANCES ET CHARGES</b>
Bureaux et locaux sociaux	<b>133,80</b>	<b>47,91€</b>		
Plateforme pour zone déchets	<b>32,21€</b>	<b>NEANT</b>		

- Tarifs applicables en 2026 selon arrêté préfectoral n°2025-05141 du 19 décembre 2025

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social : 71 € HT/salarié/an
- Redevance digitale : 70€ HT/mois/occupant
- Participation RSE : 1.85 € HT/M<sup>2</sup>/an
- Nettoyage niches de quai : 531.96€ HT/an par niche



## PLAN MASSE



## PLAN I 10A



## DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE **06/03/2026 à 16H00**



### ➤ Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

### ➤ Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le  
**06/03/2026 à 16 heures**



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

## LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	<b>40%</b>
Solidité et garantie financière	<b>30%</b>
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	<b>15%</b>
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	<b>15 %</b>

- Produits d'origine française. ★★
- Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
- Produits transformés en France. ★
- Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
- Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
- L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★
- Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

## LA PROCEDURE

**ETAPE 1 – J + 0 :** Mise en ligne de l'annonce sur [www.rungisinternational.com](http://www.rungisinternational.com) par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 :** Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 :** L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

### RELATION CLIENTÈLE

#### OLIVIER SAM

Direction commerciale

[olivier.sam@semmaris.fr](mailto:olivier.sam@semmaris.fr)

+33 1 41 80 81 23 - +33 6 63 31 35 89



### SUPPORT TECHNIQUE

#### KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

[emplACEMENT.commercial@semmaris.fr](mailto:emplACEMENT.commercial@semmaris.fr)

